

CNH 2026 : l'accessibilité ne pourra se faire sans moyens ni dialogue social !

La 7^e Conférence Nationale du Handicap (CNH), qui s'est tenue le 4 septembre 2026, affiche 16 engagements déclinés en 65 mesures, avec une ambition : « Passer d'une société inclusive à une société pleinement accessible ».

Pour Force Ouvrière, cette ambition repose sur deux postulats contestables :

1. Peut-on réellement estimer aujourd'hui que notre société est inclusive ?
2. Peut-on considérer que « rendre accessible » réponde à toutes les situations ?

Contact :

Laure BEYRET

Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Egalité, du
Handicap et des
Discriminations**

✉ [lbeyret](mailto:lbeyret@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:lbeyret@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52. 82.28

Pour FO, les difficultés persistantes rencontrées par les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie montrent que la société n'est pas encore pleinement inclusive et accessible.

C'est pourquoi FO revendique des parcours de vie non seulement accessibles, mais aussi adaptés et de qualité, répondant aux besoins de chacune et de chacun ! Pour que chaque personne en situation de handicap puisse « choisir librement sa vie » personnelle et professionnelle, il faut, sur l'ensemble du territoire, une offre diversifiée avec des solutions appropriées. De plus, les personnes concernées doivent pouvoir prendre connaissance de toutes les informations permettant d'exercer un choix véritablement libre et éclairé.

Pour FO, quels moyens humains, techniques et financiers seront mis au service de cet objectif ? La feuille de route de la CNH 2026-2029 est muette sur ces sujets.

Par ailleurs, FO regrette la faible place accordée aux questions syndicales. Bien que des concertations aient été évoquées notamment sur l'emploi, les organisations syndicales sont les grandes absentes de cette feuille de route. De plus, un comité de suivi de la CNH devrait voir le jour. Les organisations syndicales y participeront-elles ? FO l'a exigé.

Alors que cette conférence est axée sur l'accessibilité (des droits, du travail...), qu'en est-il de l'accessibilité aux droits syndicaux pour les personnes en situation de handicap ?

Pour Force Ouvrière, les annonces ne suffisent plus. L'amélioration des droits des personnes en situation de handicap suppose des moyens, des garanties collectives et surtout d'un véritable dialogue social !

Paris, le 08 septembre 2026